

La réforme des retraites devant le Conseil constitutionnel

« La bataille se poursuit au Conseil constitutionnel », titre **Les Echos** jugeant que ces démarches sont éminemment politiques et évidemment juridiques, et elles soulèvent des débats entre constitutionnalistes. « Je considère qu'il y a peu de risque sur la procédure, mais quelques-uns sur le fond, avance de son côté Didier Maus. L'utilisation de l'article 47-1 est parfaitement balisée. » Le juriste estime en revanche que « l'aspect le plus difficile sur le fond est celui des inégalités entre les femmes et les hommes ou entre les carrières longues et les autres ». Le quotidien signale surtout que faute d'accord des partenaires sociaux interprofessionnels, le projet de loi sur les retraites renvoie la création d'un contrat de travail pour les seniors aux branches professionnelles qui n'ont pas le droit d'en créer. Les Sages pourraient malgré tout donner leur feu vert. (**Les Echos, p.4**)